

AGENDA 21 MONTBRUN LES BAINS

S'est tenue le **27 février 2012** dans la salle du Conseil Municipal de Montbrun les Bains la réunion du comité de pilotage d'Agenda 21 avec pour ordre du jour les points suivants :

- 1) Présentation du projet **banquette face Mairie**
- 2) Présentation du projet **Points d'apport volontaires**
- 3) **Questions et Points divers**

18h00, la réunion commence, 10 personnes sont présentes, 3 excusées.

● **Projet banquette Mairie**

- a) Présentation du plan aquarellé de la banquette paysagée : espèces végétales, ilots, poteries...
- b) Présentation des devis, plantes et arrosage automatique.

Une discussion est ouverte sur le projet présenté et celui-ci est adopté à l'unanimité par le comité de pilotage.

Demande de délibération

Il est demandé au conseil municipal d'examiner ce projet et d'en décider la réalisation par un vote qui devra en outre déterminer le ou les moyens de sa mise en œuvre parmi ceux proposés dans le rapport.

● **Projet Point d'Apport Volontaire (PAV)**

La commission nommée par le comité de pilotage rend compte de l'état de ses travaux.

Les points suivants sont abordés :

- a) Dix huit PAV sont dénombrés dans le village dont 3 sont utilisés par les « piétons » et certains sont privés (CCAS, HAMEAU DES SOURCES, VVF, GIPIERES)
- b) Il est évoqué la possibilité d'en restreindre le nombre par regroupement. A une ou deux exceptions, cela semble difficile compte tenu des besoins en période estivale, et du volume conséquent qui deviendrait trop important sur un PAV de regroupement.
- c) Il reste cependant des possibilités d'action pour tenter d'harmoniser ces lieux par nature non décoratifs et les rendre visuellement moins nuisibles par :

Travail sur l'environnement et les matériaux utilisés pour ces sites

Nature des sols : traitement, nettoyage...

Panneaux d'information à mettre en place pour faire respecter ces lieux.

Demande de remplacement des conteneurs verre inesthétiques et différenciés

Il est donc décidé de poursuivre cette étude et de répertorier PAV par PAV les travaux nécessaires pour atteindre ce but.

Cette présentation sera faite lors de la prochaine réunion par la commission mise en place à cet effet.

● Points divers

Les points divers suivants ont été abordés :

Affichage Agenda 21 : l'utilité d'un affichage public demande une place sur le tableau d'affichage et la pose d'une boîte aux lettres pour recevoir les suggestions des habitants.

Demande de délibération

Il est demandé au conseil municipal d'allouer à la seule discrétion d'AGENDA 21 l'un des panneaux d'affichage de la place de la Mairie, et de réserver une surface définie sur le panneau d'affichage au rez de chaussée de la mairie à Agenda 21. Agenda 21 pourra disposer une boîte à suggestion sur ce panneau.

Communication

Agenda 21 sollicite que ses publications soient intégrées au site internet de la mairie de Montbrun les Bains (Règles de gouvernance, PV de réunion, RDV éventuels...) Il devrait être créé un lien direct à partir du site de l'OT.

Demande de délibération

Il est en conséquence demandé au conseil municipal de voter une résolution afin que soient publiées sur internet les communications d'Agenda 21 et qu'il soit établi un lien à partir du site de la mairie et de l'office du tourisme sur ces communications.

Eclairage public

Agenda 21 sollicite que lui soit donné à sa prochaine réunion toute information au sujet de l'étude qui est en cours par EDF, afin que l'on puisse avancer sur cette fiche action.

Aménagement Vieux village

Agenda 21 regrette de ne pas avoir été associé à la première présentation de l'étude en cours par CAUE.

La demande est réitérée d'être associé à tous projets faisant l'objet d'une fiche action Agenda 21.

Signalétique

Demande d'information au sujet de la consultation en cours par la Mairie. Un état de la situation est présenté par les membres élus qui s'excusent de ne pas avoir convié Agenda 21 à leur précédente réunion.

Demande de délibération

Il est demandé au conseil municipal de mettre en place un système d'information fiable et systématique, au Président d'Agenda 21 (par mail ou autre) de toutes les réunions de travail se rapportant à la sphère de compétence d'Agenda 21, afin de lui permettre d'assister ou de déléguer l'un des membres du comité de pilotage pour le représenter.

Projet jardin

Le comité de pilotage décide d'abandonner ce projet, son assiette dépassant très largement les terrains propriété de la commune, la majorité du projet affectant des terrains privés

Maison des associations

Deux visites de l'appartement situé dans l'ancienne gendarmerie ont permis de constater que ce projet pourrait aboutir moyennant l'engagement de certains frais de restauration qu'il convient de faire chiffrer. Il est attendu pour ce faire la réunion du conseil municipal du 6 Mars prochain qui devra confirmer ou infirmer la possibilité d'une mise à disposition de ce local. A défaut il serait demandé qu'une autre proposition soit faite à Agenda 21 de locaux communaux disponibles.

Demande de délibération

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de l'étude concernant les locaux de l'ancienne gendarmerie ou sur un autre lieu à déterminer.

● **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est fixée au 16/04/11 à 18h00 avec pour ordre du jour :

Compte rendu de l'exécution du projet banquette si adopté en conseil municipal.

Etude des propositions de la commission « Point d'apport volontaire »

Etude des réponses données par le conseil municipal aux demandes formalisées dans ce PV et décisions en conséquence.

Point sur la Signalétique

Point sur l'Eclairage public

Point sur la Maison des associations

La réunion est levée à 19h50

Le Président

Le Secrétaire

le Vice Président